



**Le tournoi aura lieu les 5 & 6 Avril 2025 au Gymnase de la Gardi  
Chemin du Fond de Tuile 13530 TRETTS à l'occasion de la 11<sup>ème</sup>  
édition du TOURNOI DE LA SAINTE VICTOIRE (TSV11)**

**Art.1.** Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'engagement. L'inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

**Art. 2.** Cette compétition se déroule selon les règles de la **FFBaD**. Une tenue de Badminton conforme aux circulaires **FFBaD** sera exigée sur les terrains.

**Art. 3.** Cette compétition est placée sous l'autorité du Juge-Arbitre **CHARLOT Guillaume**. Ses décisions seront sans appel.

**Art. 4.** Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la **FFBaD** ne faisant objet d'aucune suspension et de catégories minimales cadets, juniors, séniors et vétérans. Les tableaux proposés seront DH, DD, et DMX.

**Le samedi :** Le Double Homme et Double Dame (DH et DD).

**Le dimanche :** Le Double Mixte (DMX).

**Art. 5.** Les tableaux de double hommes et dames et double mixte se dérouleront en poules avec 2 sortants par poule (si le nombre d'inscrits le permet) puis en élimination directe pour les sorties de poules (Sauf avis contraire du juge arbitre) et sauf cas particulier des poules uniques.

**Art. 6.** Les catégories d'âges autorisés pour le tournoi seront les Minimales, Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans. Les classements autorisés lors de ce tournoi seront **N3/R/D/P & NC**. Le découpage se fera en séries.

**Art. 7.** Les participants s'engagent à s'inscrire pendant les 2 jours dans les tableaux auxquels ils souhaitent participer. Chaque tableau se termine le même jour. Rappel : les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 inscrits.

**Art. 8.** Les organisateurs, en accord avec le Juge Arbitre, se réservent (à l'intérieur du cadre réglementaire fédéral) le droit de modifier les poules et/ou les tableaux si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi (suppression de tableaux, association de séries, tableaux à élimination directe).

**Art. 9.** Les horaires des matches seront affichés dans la salle à titre indicatif. Les joueuses et joueurs devront se tenir prêts 60 minutes avant l'heure de leurs matches. Tout joueur qui souhaite s'absenter pendant la compétition devra prévenir le juge arbitre sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

**Art. 10.** Les joueurs auront droit à 3 minutes « d'échauffement » à partir du moment où leur match aura été lancé. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que les accessoires nécessaires pour son match. Le temps de repos entre 2 matchs sera au minimum de 20 minutes

**Art. 11.** Les volants sont à la charge des joueurs (à part égale). En cas de litige, le volant officiel plume est « **FORZA – S-6000** ». Ces volants seront en vente sur place.

**Art. 12.** Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage.

**Art. 13.** Les vainqueurs et finalistes de chaque catégorie seront récompensés par des lots et/ou des bons d'achats

**Art. 14.** Les droits d'engagement sont de 22 € pour un tableau et 25 € pour 2 tableaux.

La date limite des inscriptions est fixée au vendredi 14 Mars 2025.

Conformément au Règlement générale des compétitions le CPPH sera en date du Vendredi 21 mars 2025.

La composition des tableaux est fixée au samedi 22 mars 2025.

Aucun remboursement ne sera effectué après cette date sauf en cas de forfait justifié auprès de la Ligue PACA de Badminton et remplacement effectué par l'organisation.

**Art. 15.** Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, par écrit (MAIL), l'organisateur de son choix de nouveau partenaire ou de sa non-participation.

**Art. 16.** Le paiement en ligne est obligatoire sur la compétition.

Les inscriptions seront à réaliser et à payer directement sur le logiciel **BADNET**, à chaque inscription il sera proposé de régler en ligne par carte bleue ou à l'aide de son portefeuille **BADNET** (ou celui de son club) afin de finaliser l'inscription.

En cas de surnombre d'inscriptions, la liste d'attente est constituée en fonction de la date d'inscription du joueur.

**Art. 17.** Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le joueur en cause. Seul un responsable adulte du club, pour le jour du tournoi, pourra contester auprès du juge arbitre.

**Art.18.** L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le **ministère des sports**. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre principal avant son premier match du tournoi.

**Art. 19.** Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.

**Art. 20.** Le présent règlement sera affiché dans la salle à proximité des tableaux d'affichage.

Le 16 JUILLET 2024

Le Club Organisateur : **BADMINTON CLUB TRETSOIS**

Le Juge Arbitre : **Guillaume CHARLOT**